

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant	
le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présents ou représenté.e.s	
à la séance	41
Absents. es	4

Délibération n°2022-12-11-MDCVA

Subventions d'aide à projet aux associations locales -QSI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS EXTRAIT DU REGISTRE

des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, **quinze décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **six décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER.

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à	M. MALLERIN
M. BRUNET	a donné mandat à	Mme VIENNEY
Mme GARNIER	a donné mandat à	Mme NAIT-BAHLOUL
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. RISPAL	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	Mme ORJEBIN
Mme BAYOL	a donné mandat à	Mme CAZALS

ABSENT.E.S

M. LACHELACHE, Mme LARABI, Mme JANIAUX, Mme INDJA,

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme FENASSE ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le budget de la Commune,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer une subvention « Aide à projets » aux associations ayant déposé un projet pour l'organisation de diverses manifestations dans le cadre de la Quinzaine de la Solidarité Internationale 2022 présentant un intérêt local,

SUR avis de la Commission d'aides à projet quinzaine de la Solidarité Internationale 2022,

SUR avis favorable de la Commission des Finances,

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1 : Le versement des subventions « Aides à projet Quinzaine de la solidarité Internationale 2022 » pour les associations suivantes :

Boffa Ka, pour le projet : « Initiation au djembé et aux rythmes traditionnels de Guinée.»

Montant
450 €

Aïba, pour le projet : « Atelier de danse traditionnelle de Guinée. »

Montant
600 €

Umstanda France Association Franco-Colombienne Pour l'Environnement, pour le projet : « Exposition sur l'expédition botanique dans la ville royauté de la nouvelle Grenade. »

Montant
400 €

Musiques au comptoir, pour le projet : « Un spectacle questionnant la guerre ainsi qu'un spectacle pour enfant offrant une réflexion sous-jacente à la question de l'étrange, du différent»

Montant
3 000 €

ARAC, pour le projet : « Exposition des fusillés pour l'exemple »

Montant
297,10 €

Revivre, pour le projet : « Conférence/échanges autour des cinq écoles de La Maison de Palmyre dans le camp Al Roukban (frontière de la Syrie) et concert de M. Fawaz Baker. Participation au repas solidaire inter associatif. »

Montant
520 €

Avenir Togo 94, pour le projet : « Expositions sur le thème : Laboratoire du CAST (Centre d'Action Sociale au Togo), interventions dans plusieurs établissements scolaires et participation à la journée de vente d'artisanat. »

Montant
200 €

Les Amis du Collectif Fontenay Diversité RESF, pour le projet : « Ciné-débat en partenariat avec Le Kosmos : Travail, Exil, Patrie réalisé par May Bouhada et Ludovic Vieuille. »

Montant
100 €

Tapatacle, pour le projet : « Théâtre-forum sur le thème du bouc-émissaire. »

Montant
3 000 €

Nuevo Concepto Latino, pour le projet : « "Voyage en terre Mapuche" », avec la conteuse Karen Wlemv »

Montant
300 €

Awale Adonkoi, pour le projet : « Exposition de photographies sur l'éducation et la santé »

Montant
800 €

Les Robinsons des glaces, pour le projet : « Ciné-conférences autour du documentaire Ultimes Banquises, au lycée Pablo Picasso. »

Montant
700 €

Ligue des Droits de l'Homme (LDH), pour le projet : « Rencontre littéraire avec 2 romancières francophones autour du thème : « Entre ici et là-bas, femmes, émancipation et littérature », et une rencontre-débat sur le thème de l'accès aux soins et du droit à la santé des étrangers.

Montant
800€

Comité Palestine 94 Nord, pour le projet : « Présentation du jeu de Handala et organisation d'un atelier cuisine d'échange de recettes. »

Montant
400€

Délibération n°2022-12-11-MDCVA
Subventions d'aide à projet aux associations locales- QSI

Ozho Naayé, pour le projet : « Exposition photographique Vò 774. »

Montant
700 €

MPCT (Mouvement pour la paix et contre le terrorisme), pour le projet : « Exposition itinérante du MPCT et de Femmes Ici et Ailleurs, rencontre-débat « Oser résister aux talibans », et soirée organisée par le MPCT en partenariat avec la Ligue du Droit International des Femmes et la LICRA Vincennes »

Montant
500 €

ACAF, pour le projet : un film documentaire : « Lawfare-Le droit comme arme de guerre en Amérique Latine, avec une présentation, une soirée culturelle avec des artistes et une exposition avec un vernissage sur le thème : « la situation de Milagro Sala »

Montant
600 €

Maison de la Prévention Point Ecoute Jeunes, pour le projet : Table ronde sur la thématique : « Le psycho trauma des migrants réfugiés : une souffrance et des troubles à accueillir et à prendre en charge », et une collation offerte.

Montant
150 €

Article 2 : d'inscrire les crédits au budget primitif 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Pour le Maire empêché
l'Adjoint(e) délégué(e)
P. CORNEUS

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **22 DEC. 2022**
Publication
le **22 DEC. 2022**
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,



Pour le Maire empêché
l'Adjoint(e) délégué(e)
P. CORNEUS